

Méthode pour apprendre son cours

Par **nes**, le **19/02/2014** à **10:14**

Bonjour,

Je voudrais avoir des conseils pour apprendre les cours sans perdre du temps.
Je fiche généralement les cours mais ça me prend énormément de temps.

Merci

Par **Muppet Show**, le **19/02/2014** à **12:59**

bonjour,

il y a plusieurs méthodes propres à chacun.

- ceux qui vont faire des fiches comme vous.
- ceux qui vont lire le cours
- ceux qui vont s'entraîner sur des dissertations ou autres...

personnellement je ne suis pas fan des fiches et étant donné que vous voulez changer de méthode, je vous donne la mienne qui marche plutôt bien.

tout d'abord bien travailler les TD !

ensuite dès que vous avez un peu de temps (j'avoue c'est rare) lire le cours, le mieux c'est de lire tous les jours un cours différent.

- une fois les partiels et galops d'essai approchant, je lis par exemple le CM de droit des sociétés une fois, je le reprend ensuite avec un crayon de papier et je note des mots importants dans la marge, c'est la partie qui va vous prendre environ une journée (pour un cours de 120 pages) si vous êtes pressé et 2 si vous êtes méticuleux.
ensuite relire une nouvelle fois le cours pour que les idées importantes ressortent plus dans votre tête et vous allez avoir en plus du recul par rapport à la 1ère lecture
dernière étape la veille du partiel, apprendre le plan du cours, c'est une mine d'or, il faudra peut être le faire soit même parce que à Reims... bref. mais grâce à ce plan, vous allez remettre vos connaissances dans le bon ordre et sur un sujet de dissertation il vous sera plus

facile de déterminer les éléments déterminants pour faire une bonne dissertation.

en 3 jours, si vous apprenez et comprenez vite, vous allez connaître votre cours.

je rajoute quand même que c'est 3 jours intense où l'ordinateur, internet, portable, TV etc sont à proscrire.

Ce que je fais aussi, c'est qu'en TD quand la chargée nous énonce une théorie comme par exemple la théorie des mutations domaniales j'écris sur une feuille les caractères et définition de celle-ci et je garde la feuille dans un coin, ça évite d'avoir 2 pages à réviser au lieu de 3 lignes (même si dans le CM sur cette théorie il y a 3 lignes :/, mauvais exemple mais vous avez compris ^^)

cependant, c'est une bonne méthode mais plutôt dédiée pour les matières "publiques" dans le sens où on va essayer de réduire le blabla, genre Hauriou pense cela mais Duguit dit plutôt cela, c'est bien la doctrine mais pour moi je pense que le mieux c'est de connaître les mécanismes et principes applicables et seulement après s'inspirer de leurs pensées (oui, je suis en privé, désolé les publicistes ^^).

pour les matières privées où il y a beaucoup de choses précises, techniques le mieux c'est de prendre le titre du chapitre et faire un schéma avec les éléments indispensables. (je ne dis pas que les matières de droit public ne sont pas précises au contraire mais c'est une façon différente de penser que le privé)

Par nes, le **27/02/2014** à **13:38**

Merci pour tes conseils :).